

Effectif légal de l'EPCI 33  
Nombre de membres en exercice 33  
Nombre de membres Présent 24

Date de convocation 13 juillet 2023

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juillet à dix-neuf heures 05 minute, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'ils représentent)<sup>1</sup> :

AGUITON Yves (Amboise)	RAVIER Brice (Amboise)	SIMONEAU Corinne (Amboise)	CORNUAULT Jean (Amboise)
SANTACANA Myriam (Amboise)	CHISSON Lionel (Amboise)	LAUNAY Evelyne (Amboise)	FAVIA Luc (Amboise)
ALEXANDRE Chantal (Amboise)	RALLE Vincent (Amboise)	BOUTARD Thierry (Amboise)	MOUSSET Jacqueline (Amboise)
LENA Jean-Michel (Cangey)	DUPRE Pascal (Chargé)	CICUTTI Claude (Montreuil-en-Touraine)	MARTIN Cyrille (Nazelles-Négron)
LEVHA Lionel (Nazelles-Négron)	LELEU Gérard (Nazelles-Négron)	BENOIST Blandine (Neuillé-le-Lierre)	MORIN Pierre (Noizay)
GARCONNET Jocelyn (Pocé-sur-Cisse)	MEUNIER Catherine (Pocé-sur-Cisse)	DENIAU Philippe (Saint-Ouen-Les-Vignes)	SAROUILLE Frédéric (Souvigny-de-Touraine)

### Absents<sup>2</sup> :

GUICHARD Sandra (Amboise)	ROUMANEX Karine (Amboise)	VERCOILLIE Johnny (Amboise)	LEONARD Marc (Amboise)
GAY-CHANTELOUP Virginie (Limeray)	LENGLET Hervé (Lussault-sur-Loire)	ELWART Didier (Mosnes)	FAUQUET Christine (Saint-Régie)
GAUTHIER-BERDON Gismonde (Nazelles-Négron)			

### Procurations<sup>3</sup>

GUICHARD Sandra (Amboise) à AGUITON Yves (Amboise)  
ROUMANEX Karine (Amboise) à SIMONEAU Corinne (Amboise)  
VERCOILLIE Johnny (Amboise) à RAVIER Brice (Amboise)  
LEONARD Marc (Amboise) à MOUSSET Jacqueline (Amboise)  
GAY-CHANTELOUP Virginie (Limeray) à MARTIN Cyrille (Nazelles-Négron)  
LENGLET Hervé (Lussault-sur-Loire) à DENIAU Philippe (Saint-Ouen-Les-Vignes)  
ELWART Didier (Mosnes) à CICUTTI Claude (Montreuil-en-Touraine)  
GAUTHIER-BERDON Gismonde (Nazelles-Négron) à SAROUILLE Frédéric (Souvigny-de-Touraine)  
FAUQUEI Christine (Saint-Régie) à BENOIST Blandine (Neuillé-le-Lierre)

<sup>1</sup> : En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune qu'ils représentent.  
<sup>2</sup> Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires (les suppléants ne doivent pas être mentionnés)  
<sup>3</sup> Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

La séance a été ouverte sous la présidence de Yves AGUITON, Président.

Monsieur Pierre MORIN a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

### Élection du septième membre supplémentaire du Bureau<sup>4</sup>

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 12
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 21
- f. Majorité absolue 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SARUILLE Frédéric	21	Vingt-et-un

#### **Proclamation de l'élection du premier membre supplémentaire du Bureau**

Monsieur Frédéric SARUILLE a été proclamé premier membre supplémentaire du Bureau et immédiatement installé.

<sup>4</sup> Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le bureau ne comprend aucun « autres membres » (hors président et vice-présidents).

#### 4. Observations et réclamations<sup>1</sup>

Aucune observation ou réclamation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

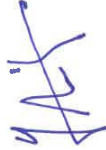
.....

.....

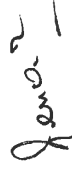
#### 5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé en **double exemplaire** et clos, le dix-neuf juillet deux mille vingt-trois, à .... heures, .... minutes, **2** a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

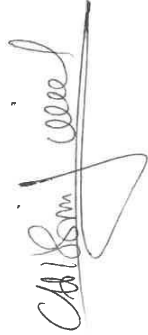
Le **Président (ou son remplaçant)**,  
Monsieur Yves AGUITON



Le **conseiller le plus âgé**,  
Monsieur Jean-Michel LENA



.....  
Monsieur Lionel CHIRON



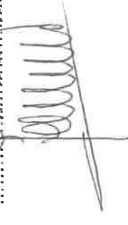
Les **assesseurs**,

.....  
Monsieur Jocelyne BARONNET



Le **secrétaire**,

.....  
Monsieur Pierre MORIN



<sup>1</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qu'au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>2</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat mixte. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces (Liste de présence, listes d'émargement pour chaque scrutin, procurations originales, Bulletins blancs ou nuls) au représentant de l'Etat.

